



Agro environnement



PirellaGöttsche - 1^{ère} édition : 06/09



Bâtiment



Gestion du bois et de la haie



Cultures & Fourrages
et produits cidricoles



Élevage



Conseil aux entreprises :
Stratégie



Conseil aux entreprises :
Technico-économique



Gestion administrative
et de l'information



Aménagement
du territoire et
développement local



Animations :
rejoignez les groupes



Formation

Plan d'épandage

Détermination des zones épandables de l'exploitation et analyse au regard de la réglementation applicable à celle-ci.



Les atouts clés

- Déterminer et localiser les surfaces épandables de votre exploitation.
- Conseiller pour répondre aux réglementations Directive Nitrates et Installations Classées.



Ce que nous vous proposons

- Une cartographie des parcelles étudiées (sur fonds de photographies aériennes ou de cadastre numérisé).
- L'identification des zones d'interdiction d'épandage.
- Le calcul des surfaces potentiellement épandables.
- Le calcul du bilan de fertilisation de l'exploitation.
- Le calcul de la dose d'azote organique conformément à la Directive Nitrates pour les exploitations en zones vulnérables.



Résultats

- Une carte en couleurs de toutes les parcelles au format adapté.
- La conformité vis-à-vis des réglementations applicables.
- Un outil de gestion de la fertilisation nécessaire à la réalisation du Plan Prévisionnel de Fumure.
- La connaissance précise du potentiel épandable de l'exploitation.

Public

- Tous les exploitants agricoles.

Les +

- Une veille réglementaire qui assure la conformité du dossier.
- Un plan informatisé facile à mettre à jour.

A savoir

- Nécessité de mettre à jour le plan d'épandage en fonction de l'évolution de la réglementation.
- Obligatoire pour toutes les exploitations relevant du régime des Installations Classées.

Chambre d'Agriculture de la Manche
Maison de l'Agriculture
Avenue de Paris
50000 SAINT-LÔ Cedex
Tél. 02 33 06 45 00 - Fax 02 33 49 99
entreprises@manche.chambagri.fr
www.manche.chambagri.fr

